

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878 - France

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identificateur SGH du produit : AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Aérosol.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Akzo Nobel Decorative Paints France
Département : Dulux Valentine
Z.I. "Les Bas Prés"
C.S. 70113
60761 Montataire Cedex
France
N° Téléphone : 03.44.64.91.00
N° Télécopie : 03.44.64.91.90
www.duluxvalentine.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : fds.fr@akzonobel.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : +33 01 40 05 48 48

Fournisseur

Numéro de téléphone : N° Téléphone : 03.44.31.39.39 (24H/24)
N° Téléphone : 01.45.42.59.59 (INRS)
www.quickfds.com - (Fournisseur : Dulux Valentine)

Version : 2

Date de la précédente édition : 15-11-2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Aérosol 1, H222, H229
Eye Irrit. 2, H319
STOT SE 3, H336
Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222, H229 - Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

: P280 - Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 - Éviter de respirer les poussières ou brouillards.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention

: P391 - Recueillir le produit répandu.
P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage

: P405 - Garder sous clef.
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

: P501 - Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

Ingrédients dangereux

: acétone
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques
acétate d'éthyle
acétate de n-butyle

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Exigences d’emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Avertissement tactile de danger

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
acétone	REACH #: 01-2119471330-49 CE: 200-662-2 CAS: 67-64-1 Index: 606-001-00-8	≥15 - ≤20	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques	REACH #: 01-2119463258-33 CE: 919-857-5	≥10 - ≤15	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1]
cuivre	REACH #: 01-2119480154-42 CE: 231-159-6 CAS: 7440-50-8	≥3 - ≤5	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 1	[1] [2]
Poudre de Zinc - poussière de zinc (stabilisée)	CE: 231-175-3 CAS: 7440-66-6 Index: 030-001-01-9	≥3 - ≤5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Index: 607-025-00-1	≥3 - ≤5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

acétate d'éthyle	CE: 205-500-4 CAS: 141-78-6	≥3 - ≤5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Index: 607-195-00-7	≥1 - ≤3	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	-	[1] [2]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si elle ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune initiative induisant un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvants dégagées par les composants à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 - douleur ou irritation
 - larmolement
 - rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 - irritation des voies respiratoires
 - toux
 - nausées ou vomissements
 - migraine
 - somnolence/fatigue
 - étourdissements/vertiges
 - évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 - irritation
 - sécheresse
 - gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

 AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune initiative induisant un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Ne prendre aucune initiative induisant un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8.2 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
P3a E2	150 tonne 200 tonne	500 tonne 500 tonne

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.
Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acétone	Ministère du travail (France, 12/2021). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME: 500 ppm 8 heures. VME: 1210 mg/m³ 8 heures. VLE: 2420 mg/m³ 15 minutes. VLE: 1000 ppm 15 minutes.
cuivre	Ministère du travail (France, 12/2021). [cuivre] Notes: Valeurs limites admises (circulaires) VME: 1 mg/m³, (en Cu) 8 heures. Forme: poussière VLE: 2 mg/m³, (en Cu) 15 minutes. Forme: poussière
acétate de n-butyle	Ministère du travail (France, 12/2021). [cuivre] Notes: Valeurs limites admises (circulaires) VME: 0.2 mg/m³ 8 heures. Forme: fumées Ministère du travail (France, 12/2021). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME: 50 ppm 8 heures. VME: 241 mg/m³ 8 heures. VLE: 150 ppm 15 minutes. VLE: 723 mg/m³ 15 minutes.
acétate d'éthyle	Ministère du travail (France, 12/2021). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME: 200 ppm 8 heures. VME: 734 mg/m³ 8 heures. Ministère du travail (France, 12/2021). Notes: Valeurs limites

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Poudre de Zinc - poussière de zinc (stabilisée)	acétate de n-butyle	DNEL	orale Long terme Voie orale	kg bw/jour 0.041 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Court terme Inhalation	1 mg/m³	Population générale	Local
		DNEL	Long terme Inhalation	1 mg/m³	Population générale	Local
		DNEL	Long terme Voie cutanée	137 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	137 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Court terme Voie cutanée	273 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Court terme Voie cutanée	273 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Voie orale	0.83 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	2.5 mg/m³	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	83 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	83 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Court terme Voie orale	2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie orale	2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	3.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Court terme Voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	7 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Court terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m³	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	35.7 mg/m³	Population générale	Local
		DNEL	Long terme Inhalation	48 mg/m³	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m³	Population générale	Local
		DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m³	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m³	Opérateurs	Local
		DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Local
		DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Voie orale	4.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	37 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	63 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme	367 mg/m³	Population	Local
	acétate d'éthyle					

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL	Inhalation Long terme	367 mg/m³	générale Population générale	Systémique
	DNEL	Inhalation Court terme	734 mg/m³	générale Population générale	Local
	DNEL	Inhalation Court terme	734 mg/m³	générale Population générale	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme	734 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Inhalation Long terme	734 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Court terme	1468 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Inhalation Court terme	1468 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme	33 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Inhalation Long terme	33 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme Voie orale	36 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme	275 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme Voie cutanée	320 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

DNEL	Inhalation Court terme	550 mg/m³	Opérateurs	Local
DNEL	Inhalation Long terme Voie cutanée	796 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
cuivre	Eau douce	7.8 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	Eau de mer	5.2 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	230 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	Sédiment d'eau douce	8.7 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	676 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	Sol	65 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

 AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Viton ® ou Nitrile, épaisseur ≥ 0.38 mm. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture > 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Nitrile, épaisseur ≥ 0.12 mm.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.

La performance et l'efficacité des gants peut être diminuée par des dommages physiques/chimiques et une conservation inadéquate.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide.
Couleur	: Divers: Voir étiquette.
Odeur	: Non disponible.
Seuil olfactif	: Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: 10.1°C (50.2°F)
Inflammabilité	: Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Non disponible.
Point d'éclair	: Vase clos: 0°C (32°F) [Pensky-Martens]
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
pH	: Non disponible. [DIN EN 1262]
Viscosité	: Cinématique: 6023 mm²/s [DIN EN ISO 3219]
Solubilité(s)	:

Support	Résultat
Eau froide	Non soluble [OESO (TG 105)]

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable.

Pression de vapeur :

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Hydrocarbures en C3-4	3097.22	412.9	ASTM D 323			
acétone	180.01	24				
acétate d'éthyle	81.59	10.9				
acétate de n-butyle	11.25	1.5	DIN EN 13016-2			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2.7	0.36	OECD 104			
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques	0.75 à 2.25	0.1 à 0.3				

Densité relative	: 0.74
Masse volumique	: 0.664 g/cm³ [DIN EN ISO 2811-1]
Densité de vapeur	: Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.2 Autres informations

Chaleur de combustion : 7.639 kJ/g

Produit aérosol

Type d'aérosol : Par pulvérisation

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acétone	DL50 Intra-péritonéal	Souris	1297 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	3 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Lapin	5340 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5800 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5800 mg/kg	-
	Dlmin Voie cutanée	Lapin	20 mL/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Chien	8 g/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	Dlmin Intra-veineux	Souris	4 g/kg	-
	Dlmin Intra-veineux	Lapin	1576 mg/kg	-
	Dlmin Voie orale	Chien	8 g/kg	-
	Dlmin Voie orale	Chien	8000 mg/kg	-
	Dlmin Voie orale	Humain	714 mg/kg	-
	Dlmin Acheminement de l'exposition non reportée	Homme - Mâle	1159 mg/kg	-
	Dlmin Sub-cutané	Chien	5 g/kg	-
	Dlmin Sub-cutané	cobaye	5 g/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1452 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Mammifère - espèces non précisées	3.49 g/kg	-
	TDLo Voie orale	Homme - Mâle	2857 mg/kg	-
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques	TDLo Voie orale	Homme - Mâle	2857 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Rat	5 mL/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	8500 mg/m³	4 heures

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

cuivre	DL50 Voie orale	Rat	>6 g/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	0.07 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	413 mg/kg	-
	Dlmin Sub-cutané	Lapin	375 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Humain	0.01 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Humain	120 µg/kg	-
	TDLo Voie orale	Souris	3406 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Souris	736 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Souris	501 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Souris	341 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Souris	232 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Souris	158 mg/kg	-
	TDLo Voie orale	Souris	1080 mg/kg	-
acétate de n-butyle	TDLo Voie orale	Souris	108 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	1230 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	cobaye	4700 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Mammifère - espèces non précisées	4300 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	6 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Lapin	3200 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10768 mg/kg	-
	DL50 Acheminement de l'exposition non reportée	Mammifère - espèces non précisées	1592 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	cobaye	2648 mg/kg	-
acétate d'éthyle	Dlmin Intra-musculaire	cobaye	1500 mg/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Souris	709 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	cobaye	5.5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	cobaye	5500 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	4.1 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	4100 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Lapin	4935 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5620 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Chat	3 g/kg	-
	DL50 Sub-cutané	cobaye	3 g/kg	-
	Dlmin Sub-cutané	Rat	5 g/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	>1500 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Souris	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	9000 mg/kg	-
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DL50 Voie orale	Souris	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	9000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
2080005 TG02258 DV CLR TCH EFT MetOrAnt cuivre	10020 500	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A

Irritation/Corrosion

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acétone Poudre de Zinc - poussière de zinc (stabilisée) acétate de n-butyle	Yeux - Faiblement irritant	Humain	-	186300 ppm	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	10 uL	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	20 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	395 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures 300 ug l	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagenicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétone	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate d'éthyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

 AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.
- Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
acétone	Aiguë CE50 11493300 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 11727900 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 7200000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp.	96 heures
	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CL50 4.42589 ml/L Eau de mer	Crustacés - Acartia tonsa - Copépodite	48 heures
	Aiguë CL50 7550000 µg/l Eau douce	Crustacés - Asellus aquaticus	48 heures
	Aiguë CL50 8098000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex	48 heures
	Aiguë CL50 7460000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 7810000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 9218000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 8800000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 7280000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 8120000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 6210000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 5600 ppm Eau douce	Poisson - Poecilia reticulata	96 heures
	Chronique NOEC 0.5 ml/L Eau de mer	Algues - Karenia brevis	96 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	72 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Bosminidae	21 jours
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Chydoridae	21 jours
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Daphniidae	21 jours
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Macrothricidae	21 jours
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Maxillopoda	21 jours
	Chronique NOEC 1 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 1 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 mg/l Eau douce	Poisson - Fundulus heteroclitus	4 semaines
	Chronique NOEC 0.1 mg/l Eau douce	Poisson - Fundulus heteroclitus	4 semaines
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer	Poisson - Gasterosteus aculeatus - Larves	42 jours
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer	Poisson - Gasterosteus aculeatus - Larves	42 jours
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer	Poisson - Gasterosteus	42 jours

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

cuivre	Aiguë CE50 21 µg/l Eau de mer	aculeatus - Larves	72 heures
		Algues - Nitzschia closterium - Phase de Croissance Exponentielle	
	Aiguë CE50 18 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 1100 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CE50 1.6 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 1.6 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 1.6 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 1 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CE50 3.2 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia galeata - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CE50 3.1 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia longispina - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CE50 2.1 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia longispina - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CE50 2.5 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CI50 16 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Aiguë CI50 18 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Aiguë CI50 5.4 mg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Plantae - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Aiguë CL50 0.072 µg/l Eau de mer	Crustacés - Amphipoda - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 3.1 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 16 µg/l Eau douce	Poisson - Osteichthyes - Adulte	96 heures
	Aiguë CL50 8.7 µg/l Eau douce	Poisson - Osteichthyes - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Aiguë CL50 7.56 µg/l Eau de mer	Poisson - Periophthalmus waltoni - Adulte	96 heures
	Aiguë CL50 10.3 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Aiguë CL50 9.4 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Chronique CE10 0.059 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	3 jours
	Chronique CE10 0.032 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	4 jours
	Chronique NOEC 3 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Poudre de Zinc - poussière de zinc (stabilisée)	Chronique NOEC 2.5 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Chronique NOEC 0.013 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 7 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
	Chronique NOEC 0.02 mg/l Eau douce	Crustacés - Cambarus bartonii - Mature	21 jours
	Chronique NOEC 29.4 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	21 jours
	Chronique NOEC 2 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 15 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Nouveau-né	21 jours
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Nouveau-né	21 jours
	Chronique NOEC 1.7 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines
	Chronique NOEC 0.8 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis niloticus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	6 semaines
	Chronique NOEC 0.8 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis niloticus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	6 semaines
	Chronique NOEC 1.2 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis niloticus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	6 semaines
	Chronique NOEC 0.8 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis niloticus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	6 semaines
	Aiguë CE50 0.572 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 10000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CE50 70 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 356 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 354 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 175 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Larves	96 heures
	Aiguë CL50 70 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 65 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 76 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia reticulata	48 heures
	Aiguë CL50 96 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia reticulata	48 heures
	Aiguë CL50 100 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 68 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 107 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 0.24 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 182 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus tshawytscha	96 heures
	Aiguë CL50 12.21 µg/l Eau de mer	Poisson - Periophthalmus waltoni - Adulte	96 heures
	Aiguë CL50 238 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Couvée nouvelle, jeune ou récente	96 heures

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

acétate de n-butyle	Chronique NOEC 0.25 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 9 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
acétate d'éthyle	Chronique NOEC 9 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
	Chronique NOEC 178 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemon elegans	21 jours
	Chronique NOEC 62.6 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 94.5 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 72.7 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 172 µg/l Eau douce	Poisson - Cottus bairdi	30 jours
	Chronique NOEC 8.3 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines
	Chronique NOEC 2.6 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines
	Chronique NOEC 199 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	30 jours
		Crustacés - Artemia salina	48 heures
	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	Poisson - Danio rerio	96 heures
	Aiguë CL50 62000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau douce	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CL50 185000 µg/l Eau de mer	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce	Algues - Selenastrum sp.	96 heures
	Aiguë CE50 2500000 µg/l Eau douce	Crustacés - Asellus aquaticus	48 heures
	Aiguë CL50 1600000 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex	48 heures
	Aiguë CL50 750000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 175000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 154000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 560000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 230000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 295000 µg/l Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	96 heures
	Aiguë CL50 212500 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Aiguë CL50 484000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Aiguë CL50 425300 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 230000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 2.4 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 2.4 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 12 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	32 jours
	Chronique NOEC 75.6 mg/l Eau douce	- Embryon	

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Acétone	-0.23	-	faible
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2 % aromatiques	-	10 à 2500	élevée
acétate de n-butyle	2.3	-	faible
acétate d'éthyle	0.68	30	faible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1.2	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	
Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
Déchets Dangereux	: Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.
Considérations relatives à l'élimination	: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Code de déchets	Désignation du déchet
EWC 08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Considérations relatives à l'élimination

: À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides.
Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés.
Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en matière de déchets.
- Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent contenir des restes de produit. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG
14.1 Numéro ONU	UN1950	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Marine Polluant(s): Poudre de Zinc - poussière de zinc (stabilisée), cuivre

Informations complémentaires

- ADR/RID

: The environmentally hazardous substance mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.
Tunnel code (D)
- IMDG

:  **Urgences F-D,S-U**
Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
- 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.
Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

COV : Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour obtenir plus d'informations.

COV du produit prêt à l'emploi :  Non disponible.

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Référencé

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Référencé

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Générateurs d'aérosols :

3



Extrêmement inflammable

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie
P3a E2

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	:  acétone acétate de n-butyle acétate d'éthyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	RG 84 RG 84 RG 84 RG 84
Surveillance médicale renforcée	: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné	

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes	: ATE = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet Mention EUH = mention de danger spécifique CLP N/A = Non disponible PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH SGG = Groupe de séparation vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
----------------------------------	--

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
 Aerosol 1, H222, H229 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H abrégées

H222, H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aerosol 1	AÉROSOLS - Catégorie 1
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 4-8-2023

Date d'édition/ Date de révision : 3-8-2023

Date de la précédente édition : 15-11-2022

Version : 2

Avis au lecteur

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d' être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878 - France

 **AEROSOL COLOR TOUCH EFFET METAL OR ANTIQUE**

RUBRIQUE 16: Autres informations

l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.